

DEPARTEMENT
DES
YVELINES

MAIRIE D'EVERQUEMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 23/26

SEANCE ORDINAIRE du 17 AVRIL 2026

OBJET :

**Renouvellement de la
convention « CCAS Les
Mureaux »**

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 17 avril à 19h30, le Conseil Municipal d'EVERQUEMONT, légalement convoqué en date du 13 avril, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Christophe NICOLAS, Maire. Conformément à l'article 54 de la loi du 5 avril 1984, la séance a été publique.

Etaient présents : Chrystelle CAUBET, Mathieu MARTINS, Sylvie FARRELL, Arnaud LAFONT, Adjoint
Eugénie BRAY, Olivier FEUTRY, Laura CREUS, Rémy BAVAY, Sophie MAHAUT, Yann GUÉGAN, Céline CORVISY, Cynthia LABELLE, Daniel VIGIER, Conseillers

Membres en exercice :

15

Absent : Pierre VAUDOLON donne pouvoir à Christophe NICOLAS

Monsieur Arnaud LAFONT est élu secrétaire de séance

Présents :

14

- VU** la convention du 25 septembre 2000 entre le Préfet des Yvelines, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique des Yvelines et le Maire de la ville des Mureaux, pour la mise à disposition au commissariat de la circonscription de la police des Mureaux d'un intervenant social,
- VU** l'accord des services de l'Etat pour le transfert du dispositif de la ville des Mureaux au Centre Communal d'Action Sociale de la ville des Mureaux exprimé lors du comité de pilotage en date du 23 novembre 2007,
- VU** La délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du 11 décembre 2007 qui approuve le transfert du dispositif de la ville des Mureaux au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Mureaux,
- VU** la décision de six communes lors du comité de pilotage du 23 novembre 2007 de passer cette nouvelle convention avec le CCAS des Mureaux,

Votants :

15

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à **l'unanimité** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention pour l'intervention en commissariat de police d'un intervenant social, avec le CCAS des Mureaux, pour une durée d'un an renouvelable uniquement de façon expresse,
- **ACCEPTE** le coût concernant la commune d'Everquemont pour l'année 2026, soit **401.08 €**,
- **DIT** que Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte pour son affichage et sa transmission à la Préfecture de Versailles

Le Secrétaire de séance
Arnaud LAFONT

Le Maire,
Christophe NICOLAS



